



**INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO  
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО  
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO**



**ICC/92/1**  
14 juillet 2015

Original : ANGLAIS  
Distr : RESTREINTE

---

## **CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO**

Quatre-vingt douzième session ordinaire  
Londres, 23-25 septembre 2015

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Admission d'observateurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Membres de l'Organisation internationale du cacao
6. Répartition des voix
7. Approbation du rapport de la 91<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil international du cacao
8. Norme ISO/CEN sur la durabilité et la traçabilité du cacao
9. Classification du cacao fin (« fine » ou « flavour »)
10. Rapport du Président du Comité administratif et financier sur la sixième réunion du Comité, Londres, 3 juillet 2015
11. Délocalisation du siège de l'Organisation
12. Préparatifs de la troisième Conférence mondiale sur le cacao (WCC3) et de la 93<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil et des réunions des organes subsidiaires
13. Rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
14. Rapport du Président du Comité administratif et financier sur la septième réunion du Comité
15. Rapport du Président du Comité économique

16. Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2015/2016
17. Rapport sur les voyages officiels
18. Calendrier provisoire des réunions
19. Questions diverses
20. Relevé des décisions

## ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La quatre-vingt douzième session ordinaire du Conseil sera ouverte par son Président, M. Enselme Gouthon (Togo).

### 2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Après consultation du Président, le secrétariat présentera un rapport sur la réception des pouvoirs pour la présente session du Conseil (ce rapport sera diffusé dans le document ICC/92/2).

### 3. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 92<sup>ème</sup> session ordinaire et à la sixième réunion du Comité économique.

### 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

### 5. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le Directeur exécutif présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, en référence au document ICC/92/3, et sur la possibilité de prolonger l'« Accord tacite » qui expire le 30 septembre 2015.

### 6. RÉPARTITION DES VOIX

Le secrétariat présentera le document ICC/92/4, dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Conseil.

### 7. APPROBATION DU RAPPORT DE LA 91<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Il sera demandé au Conseil d'approuver le rapport de sa 91<sup>ème</sup> session ordinaire, qui s'est déroulée à Abidjan, Côte d'Ivoire, en mars 2015, figurant dans le document ICC/REP/91.

### 8. NORME ISO/CEN SUR LA DURABILITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DU CACAO

Le Conseil assistera à une intervention de M. Jack Steijn, président des comités associés ISO et CEN, sur les progrès réalisés dans l'établissement de la norme.

**9. CLASSIFICATION DU CACAO FIN (« FINE » OU « FLAVOUR »)**

Le Conseil assistera à une intervention du gouvernement d'Équateur sur les travaux préliminaires pour la mise en place d'un code spécifique pour le cacao fin dans le système harmonisé (SH) de classification de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui est couramment utilisé. Cela donnerait lieu à des statistiques commerciales différenciées entre le cacao fin et d'autres types de cacao.

**10. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER SUR LA SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ, LONDRES, 3 JUILLET 2015**

Le Conseil sera tenu d'approuver le rapport de la sixième réunion du Comité administratif et financier tenue à Londres le 3 juillet 2015 pour discuter des implications financières de la délocalisation du siège de l'Organisation à Abidjan, Côte d'Ivoire, figurant dans le document AF/REP/6.

**11. DÉLOCALISATION DU SIÈGE DE L'ORGANISATION**

Conformément à la décision prise par le Conseil à sa quatre-vingt-cinquième session ordinaire en mars 2012, le Conseil adoptera une décision finale sur la délocalisation du siège de l'Organisation à Abidjan, Côte d'Ivoire. Dans son processus de décision, le Conseil tiendra compte des délibérations de la sixième réunion du Comité administratif et financier figurant dans le document AF/REP/6, ainsi que des documents ED(MEM) 975, ED(MEM) 982, ED(MEM) 986, ED(MEM) 987 et ED(MEM) 933, du rapport du conseiller en chef intérimaire pour la sécurité du bureau des Nations Unies en Côte d'Ivoire (UNOCI) sur la situation sécuritaire de la Côte d'Ivoire, et de tout autre document pertinent.

En cas de décision favorable à la délocalisation à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le Conseil tiendra également compte des décisions provisoires élaborées par le secrétariat sur l'exécution de la délocalisation, des questions liées au personnel et autres dispositions logistiques ainsi que de la procédure de sélection d'un nouveau Directeur exécutif.

**12. PRÉPARATIFS DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE CACAO (WCC3) ET DE LA 93<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL ET DES RÉUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES**

Le Conseil examinera l'avancement des préparatifs pour la tenue de la troisième édition de la Conférence mondiale sur le cacao (WCC3) à Bávaro, République dominicaine, en référence au document ICC/92/5 et à la dernière brochure de la Conférence. La Conférence aura lieu en parallèle à la 93<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil et aux réunions de ses organes subsidiaires, du 22 au 28 mai 2016, sur l'aimable invitation du gouvernement de la République dominicaine.

**13. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE**

Le Conseil recevra un rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale sur les principales recommandations issues de la 31<sup>ème</sup> réunion de la Commission. Ce rapport sera diffusé dans le document CB/REP/31.

**14. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER SUR LA SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ**

Le Conseil recevra un rapport du Président du Comité administratif et financier sur les principales recommandations issues de la septième réunion du Comité. Le rapport de la septième réunion sera ensuite produit dans le document AF/REP/7.

**15. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE**

Le Conseil recevra un rapport oral du Président du Comité économique sur les principales recommandations issues de la sixième réunion du Comité. Ce rapport sera ensuite produit dans le document EC/REP/6.

**16. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL POUR 2015/2016**

Le Conseil est tenu d'élire ses dirigeants pour l'année cacaoyère 2015/2016.

**17. CALENDRIER PROVISoire DES RÉUNIONS**

Le Directeur exécutif présentera le document de session ICC/92/CRP.1.

**18. RAPPORT SUR LES VOYAGES OFFICIELS**

Le Directeur Exécutif présentera un rapport sur les voyages officiels.

**19. QUESTIONS DIVERSES**

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

**20. RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Le relevé des décisions peut être lu, conformément à la règle 34 du Règlement administratif de l'Organisation, figurant dans le document AF/2/2/Rev.1.